

August Wilhelm von Schlegel an Abel Rémusat

Bonn, [Ende] Mai 1826

Empfangsort	Paris
Anmerkung	Empfangsort erschlossen.
Handschriften-Datengeber	Dresden, Sächsische Landesbibliothek - Staats- und Universitätsbibliothek
Signatur	Mscr.Dresd.e.90,XIX,Bd.18,Nr.96
Blatt-/Seitenzahl	3 S. auf Doppelbl., hs.
Format	25,3 x 20,8 cm
Bibliographische Angabe	Briefe von und an August Wilhelm Schlegel. Gesammelt und erläutert durch Josef Körner. Bd. 1. Zürich u.a. 1930, S. 441–442.
Editionsstatus	Einmal kollationierter Druckvolltext mit Registerauszeichnung
Zitierempfehlung	August Wilhelm Schlegel: Digitale Edition der Korrespondenz [Version-04-20]; https://august-wilhelm-schlegel.de/version-04-20/briefid/699 .

[1] Bonn [Ende] Mai 1826

Monsieur,

Je viens de recevoir Votre lettre du 15 Mai, j'y reconnais tous les sentimens de bienveillance que Vous m'avez si souvent prouvés par le fait. Je suis vraiment confus en voyant que ma réclamation Vous cause tant d'embarras et occasionne la perte d'un temps précieux. J'ai relu mon article, et je Vous avoue que je n'y ai rien trouvé qui ne fut de bonne guerre. Mais je suis jaloux de Vous prouver mon entière déférence à Votre jugement. Ainsi je Vous prie de retrancher ou de modifier à Votre gré, bien entendu que Vous seul en soyez constitué juge, et que l'article après que Vous l'aurez présenté avec les modifications que Vous jugerez convenables, ne puisse plus être soumis à des mutilations arbitraires. En cas de refus de la part de la commission, ou du Conseil de la société, je me reserve le droit d'insérer dans ma Bibliothèque Indienne l'article tel que je Vous l'avais envoyé d'abord.

*Retranchez donc **la rare impudeur**, et **l'intention de déprécier**, et **l'humeur chagrine** etc etc. Cependant il me semble indispensable d'indiquer la part que M. de Chézy a eue aux articles de M. Langlois. Autrement le public ne concevrait pas pourquoi je me suis mis en frais contre un antagoniste si obscur, auquel j'eusse pu dire comme [2] Mirabeau, lorsqu'on lui donnait un defi du temps de l'assemblée constituante: **J'ai refusé mieux**. – Depuis que mon nom est connu en France, j'ai été constamment en butte aux attaques des gazettes journalières, dont quelques unes comptent peut être cent mille lecteurs; les feuilles de toutes les couleurs, monarchiques, ministérielles, constitutionnelles, ont été d'accord sur le point de ma condamnation. L'un m'a nommé le Domitien de la littérature française qui desirerait pouvoir l'abattre d'un seul coup, tandis que je professe l'admiration la plus sincère pour les grands écrivains de France, et que je n'ai combattu que des théories qui gênent l'élan du génie. Ce docte Aristarque confondait Domitien avec Caligula: mais cela revient au même. Un autre m'appelle en ricanant le Quintilien tudesque, etc etc. Cependant je n'ai jamais cru nécessaire de dire un seul mot en ma défense. Ainsi donc ce n'est pas une effervescence passionnée – **non ego hoc ferrem calidus juventâ!** – qui m'a fait prendre la plume: j'y ai mûrement réfléchi. M. de Chézy serait le **remora** au vaisseau de la littérature sanscrite, s'il n'était pas trop indolent même pour cette action de retardement. Il ne faut pas souffrir qu'il mette en avant de petits écoliers obscurs pour dégouter ceux qui sacrifient à l'étude du sanscrit non seulement leurs veilles, mais leurs moyens pécuniaires, et des succès plus faciles et plus brillants. J'ai été la dupe de mes bons procédés: je connaissais depuis longtems sa jalousie: pendant mon dernier séjour à Paris il m'a enlevé sous un prétexte le Commentaire du Bhagavat Gitâ, pour m'empêcher d'en copier davantage. Néanmoins j'ai saisi toutes les occasions de faire son éloge, ce qui [3] était assez difficile, puisqu'il n'en fournit pas de sujet, et que ses œuvres complètes sur le sanscrit pourraient être commodément logées dans un porte-feuille de poche pour des cartes de visite.*

Vous me faites remarquer, Monsieur, que M. de Chézy est membre de la commission qui doit décider de l'insertion. J'espère qu'il a trop le sentiment des convenances pour ne pas s'abstenir de voter dans une affaire qui le concerne comme l'auteur; et dans le cas contraire je me fie entièrement à l'impartialité de la commission ou du conseil: on ne comptera pas le vote d'un juge dans sa propre cause.

Il serait trop long de discuter par lettre chaque passage de ma réponse. Je me sou mets donc bien volontiers à votre censure: seulement je Vous prie de ne pas ôter tout ce qui peut attirer les lecteurs

qui, ne s'intéressant guère au sanscrit, ont pourtant pu voir en feuilletant les articles de M. Langlois qu'il m'impute un grand nombre de méprises.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée et de mes sentimens les plus empressés.

Chez nous un nouveau collaborateur s'est annoncé avantageusement. **M. Rosen**, en prenant son grade de docteur en philosophie à Berlin, a publié un specimen d'un dictionnaire des verbes sanscrits: **Corporis Radicum Sanscritarum prolusio**. C'est un élève de M. Bopp. - Je lui ai déjà donné mes conseils pour l'exécution de c'important travail.

[4]

Namen

Aristarchus, Samothracenus

Bopp, Franz

Caligula, Römisches Reich, Kaiser

Chézy, Antoine Léonard de

Domitian, Römisches Reich, Kaiser

Langlois, Alexandre

Mirabeau, André Boniface Louis de Riquetti de

Quintilianus, Marcus Fabius

Rosen, Friedrich August

Körperschaften

Société Asiatique

Orte

Berlin

Bonn

Paris

Werke

Horatius Flaccus, Quintus: Odae

Langlois, Alexandre: Schlegel, August Wilhelm von (Hg.): Bhagavad-Gita (Rezension. In: Journal Asiatique, 1824-1825)

Rosen, Friedrich August: Corporis Radicum Sanscritarum prolusio

Schlegel, August Wilhelm von (Hg.): Bhagavad-Gita

Schlegel, August Wilhelm von: Observations sur la critique du Bhagavad-Gîtâ, insérée dans le Journal Asiatique, par Alexandre Langlois

Periodika

Indische Bibliothek. Eine Zeitschrift von August Wilhelm von Schlegel